CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE L'ILE D'ORLÉANS MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAURENT-DE-L'ILE-D'ORLÉANS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, tenue le 21^e jour du mois de décembre 2023, 17 h 30, à l'édifice municipal, 6822, chemin Royal, Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le aire Yves Coulombe, Madame Andréanne Lapointe DeBlois, messieurs André Vézina, Marc-André Goulet, Marion Richard et Olivier Parent.

La directrice générale, madame Michelle Moisan agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Absences: Bruno Gosselin

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Résolution : Augmentation de la marge de crédit 102045-MC2
- 4. Période de questions portant sur le point 3 exclusivement
- 5. Clôture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 17 h 30 par Monsieur Yves Coulombe, maire de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

RÉSOLUTION NO: 2133--23

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Marion Richard, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

RÉSOLUTION NO : r

3. AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT 102045-MC2 - CAISSE DESJARDINS DE L'ÎLE D'ORLÉANS

ATTENDU QU'il devient nécessaire d'obtenir du financement temporaire pour payer les salaires et les dépenses courantes de décembre 2023 et janvier 2024;

ATTENDU QUE le premier versement de taxes se fera en février 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marion Richard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire Yves Coulombe et la directrice générale Michelle Moisan à signer tous les documents nécessaires auprès de la Caisse Desjardins de l'Île d'Orléans afin d'augmenter la marge de crédit 102045-MC2 de 50 000 \$ à 250 000 \$ et de rembourser cette marge dès que les fonds le permettront.

4. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LE POINT 3</u> <u>EXCLUSIVEMENT</u>

Aucun citoyen ne s'est présenté.

RÉSOLUTION NO: 2135-23

5. <u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par André Vézina et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 17 h 55.

MICHELLE MOISAN DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE YVES COULOMBE MAIRE

« Je, Yves Coulombe, maire, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».